



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de la Légalité
le :
AR n° :

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Délibération portant sur l'Affectation des résultats 2019

Le 8 octobre 2020, le Comité syndical du SMO Seine et Yvelines Numérique s'est réuni au Campus des Mureaux sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 30 septembre 2020.

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.2311-5, L.3312-2 à 6 et L. 5721-1 et suivants ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 52 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 mai 2016 optant pour le vote par nature ;

Vu le budget primitif ;

Vu les comptes de gestion 2019 présentés par Madame le Payeur Départemental ;

Vu la délibération de vote des comptes administratifs 2019 en date du 25 juin 2020;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

Considérant que l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant le vote de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section fonctionnement et d'investissement

Considérant que l'adoption du compte administratif a permis de constater définitivement des résultats de fonctionnement et d'investissement définitifs en lien avec le compte de gestion et que ces résultats étant différents de ceux qui avaient pu être anticipés lors du vote du budget primitif, il convient de les ajuster,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 :

Affecte les résultats du compte administratif 2019 du Budget principal du Syndicat Mixte Ouvert Seine-et-Yvelines Numérique comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultats de l'exercice 2019	-23 256,89 €
Résultats reportés des exercices antérieurs	608 364,47 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019	585 107,58 €

Section d'investissement :

Résultats de l'exercice 2019	-2 056 502,92 €
Résultats reportés des exercices antérieurs	5 609 444,58 €
Excédent de financement cumulé au 31/12/2019	3 552 941,66 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2019:

Affectation à la section d'investissement (nature 1068)	0€
Reports à nouveau (nature 002)	585 107,58€

Affectation du résultat d'investissement 2019:

Reports à nouveau (nature 001)	3 552 941,66€
--------------------------------	---------------

ARTICLE 2:

D'affecter les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du Réseau Haut Débit du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Numérique comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultats de l'exercice 2019	-2 097 766,52 €
Résultats reportés des exercices antérieurs	4 344 940,54 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2019	2 247 174,02 €

Section d'investissement :

Résultats de l'exercice 2019	2 205 176,30 €
Résultats reportés des exercices antérieurs	-346 763,65 €
Excédent financement cumulé au 31/12/2019	1 858 412,65 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2019:

Affectation en section d'investissement (nature 1068)	0 €
Reports à nouveau (nature 002)	2 247 174,02 €

Affectation du résultat d'investissement 2019:

Reports à nouveau (nature 001)	1 858 412,65 €
--------------------------------	----------------

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Pierre BEDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

COMITÉ SYNDICAL

Délibération portant sur l'Affectation des résultats 2019

Président de séance : Monsieur Pierre BEDIER

- **Présents ou représentés : 14**
- En présentiel (4) M. PIERRE BEDIER, Mme DUMOULIN Cécile. François GARAY, M. Jean MYOTTE,
- En distanciel(7) : M. COQUARD Bertrand, Mme Anne HERY-LE-PALLEC, M. Franck LELIEVRE, M. QUERARD Serge, M. RICHARD Laurent, M. SUBRINI Paul, M. TURPIN Dominique.

Dont

Pouvoir : 3

- M. MANCIPOZ André à M. GARAY François,
- M. PEMBA-MARINE Cédric à M MYOTTE Jean
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Pauline à Mme DUMOULIN Cécile

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	23	12	14

Adopté à l'unanimité

Résultat du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
BEDIER Pierre	En présentiel	POUR
COQUARD Bertrand	A distance	POUR
DUMOULIN Cécile	En présentiel	POUR
GARAY François	En présentiel	POUR
HERY LE PALLEC Anne	A distance	POUR
LELIEVRE Franck	A distance	POUR
MANCIPOZ André	Représenté	POUR
MYOTTE Jean	En présentiel	POUR
PEMBA-MARINE Cédric	Représenté	POUR
QUERARD Serge	A distance	POUR
RICHARD Laurent	A distance	POUR
TURPIN Dominique	A distance	POUR
SUBRINI Paul	A distance	POUR
WINOCOUR LEFEVRE Pauline	Représenté	POUR